

Trop c'est trop, Mobilisons-nous !

Face au mépris de la collectivité,
il est temps de se faire entendre



**Jeudi 10 avril, 12h,
devant la mairie de Frontignan**

Pour l'Amélioration des conditions de travail
Le Rétablissement des titres repas pour tous.tes
Le Remplacement des absentes
L'Embauche de personnel
La Reprise du dialogue social
Contre la Casse du service public...

Malgré les alertes répétées de la CGT concernant les conditions de travail des personnels, l'attribution des tickets restaurant selon des critères à géométrie variable, la détresse des agent·es de nombreux services, les règles injustes en matière de mobilité interne ou de changement de filière... la collectivité ne répond pas et agit de manière arbitraire et autoritaire.

La coupe est pleine, ça suffit !

Nous exigeons :

- **Entretien des écoles** : L'embauche de personnel, le remplacement des absentes, la pérennisation des emplois précaires, le remplacement du matériel obsolète...
- **Service commerce** : La restructuration totale du service, la clarification des missions de chacune, le paiement immédiat des heures supplémentaires dues depuis décembre 2024, l'embauche de personnel administratif (l'effectif du service est passé de 7 à 2), la reconnaissance du travail des agent·es...
- **Titres restaurant** : L'obtention d'un ticket restaurant par jour travaillé et la hausse du montant de 5 à 8€, le respect de la réglementation votée en CST notamment pour les horaires aménagés et les personnes qui doivent suivre un régime pour raisons médicales.
- **La revalorisation du montant versé pour la complémentaire santé**, en tenant compte des catégories et du traitement de base, à savoir : 10€ pour la catégorie A, 20€ pour les B et 30€ pour les C promise par le maire depuis 2024 et la revalorisation de la participation employeur pour le maintien de salaire.
- **Une autorisation spéciale d'absence (ASA)** pour les femmes qui souffrent de règles douloureuses ou d'endométriose et autres maladies invalidantes.
- **Le rétablissement du télétravail**, avec une indemnisation décente (forfait télétravail) pour les personnes éligibles pour raisons médicales.
- La possibilité de mobilité intra uniquement sur la base du volontariat.
- **La fin des discriminations syndicales** et le respect des droits syndicaux avec de réels moyens techniques d'agir pour les représentants du personnel.

